

UN HÔPITAL
100% | CANCÉROLOGIE
EXPERTISE

Centre régional de lutte contre le cancer, l'Institut de Cancérologie de Lorraine assure une mission de service public. Soucieux de l'égalité d'accès aux soins, il ne pratique pas de dépassement d'honoraires.

Son activité hospitalière est financée par l'assurance maladie.

Afin de ne pas faire supporter le coût de l'innovation et de la recherche aux patients, les soutiens financiers sont indispensables pour faire avancer la lutte contre le cancer.



Créé en 1924 par le Professeur Alexis Vaurin, l'ICL est l'unique Centre de Lutte Contre le Cancer (CLCC) de Lorraine.

Il fait partie du réseau Unicancer au même titre que Gustave Roussy, l'Institut Curie, le Centre Léon Bérard...

« Parce que nous sommes lorrains, pour l'innovation, pour l'avenir de nos enfants, soutenons l'Institut de Cancérologie de Lorraine dans son engagement. »



Plus de 15 000 patients sont annuellement pris en charge par les équipes de l'Institut de Cancérologie de Lorraine.

Elles ont à cœur de faire progresser la recherche contre le cancer, d'améliorer les traitements et d'apporter de l'aide aux patients et aux proches.

Dons, legs, assurances-vie, collectes... votre aide est précieuse !

Pour plus d'informations :
Service communication et collecte de fonds
03 83 59 86 87
donsetlegs@nancy.unicancer.fr



www.icl-lorraine.fr



**Contre
le cancer
donnez !**

**Recherche
Innovation
Bien-être patients**



Legs | Assurances-vie | Dons
Soutenez l'ICL



Soutenir...

DONS



Dons en ligne sécurisés sur www.icl-lorraine.fr

LES DONS VERSÉS À L'ICL OUVRENT DROIT À UNE RÉDUCTION D'IMPÔT ANNUELLE :

- **Pour les personnes physiques :**
 - 66%** des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable au titre de l'impôt sur les revenus (IR) ;
 - 75%** des sommes versées sans excéder 50 000€ au titre de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI).

Pour l'IR - don de	50€	100€	200€
Réduction d'impôt de 66%	33€	66€	132€
Coût réel après déduction fiscale	17€	34€	68€

- **Pour les entreprises :**
 - 60%** des sommes versées dans la limite de 20 000€ ou de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes au titre de l'impôt sur les sociétés (IS).

LEGS

ASSURANCES VIE

LEGS ET ASSURANCES VIE :

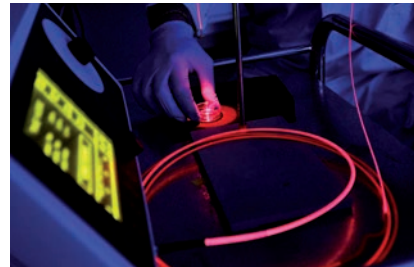
Les legs et assurances vie au profit de l'ICL sont totalement exonérés de droits de succession.

LE BIEN-ÊTRE DES PATIENTS



Socio-esthétique, acupuncture, hypnose...

LA RECHERCHE



Biopsie liquide, recherche clinique...

LES ÉQUIPEMENTS



Radiothérapie (Halcyon, CyberKnife®), IRM...

Bon de soutien

NOM :

PRÉNOM :

MAIL :

TÉL :

ADRESSE :

.....

.....

CODE POSTAL :

VILLE :

Je soutiens :

- la recherche contre le cancer ;
- les équipements innovants ;
- le bien-être des patients ;
- libre choix de l'ICL.

Je joins mon versement de :

- 50€
- 100€
- 200€
- Autre :

Chèque libellé à l'ordre de l'Institut de Cancérologie de Lorraine. Tout règlement en espèces doit être fait impérativement auprès de l'accueil ou des services financiers de l'ICL.

Un reçu fiscal donnant droit à réduction d'impôt me sera adressé par courrier.



Coupon à retourner sous enveloppe non affranchie à :

INSTITUT DE CANCÉROLOGIE DE LORRAINE
Autorisation 43 491
54509 - VANDOEUVRE-LÈS-NANCY CEDEX

Je souhaite recevoir de manière confidentielle et sans engagement de ma part des informations sur :

- les legs et donations ;
- les modalités de prélèvements et virements automatiques.

